

Être syndiqué CSQ ça ne coûte... pas grand-chose...

Être membre d'une association, c'est comme adhérer à une assurance habitation ou encore, une assurance vie.

On ne veut pas s'en servir, mais vaut mieux prévenir, n'est-ce pas ?

Parlant d'assurances, saviez-vous qu'une allocation syndicale est appliquée directement sur votre prime d'assurance collective Desjardins afin d'en diminuer le coût ? Cette aide atteint jusqu'à 10 \$ par paie pour la protection familiale.

Aussi, vous n'êtes pas sans savoir que le montant de vos cotisations syndicales est déductible d'impôt, donc qu'une partie vous revient.

Finalement, combien économisez-vous en profitant des protections auto et habitation La Personnelle et du prix de groupe offert aux membres de La CSQ ?

Plusieurs de nos membres témoignent épargner plusieurs centaines de dollars par an !

Quant à la cotisation au Sipem-CSQ, elle est fixée à 1,85 % du revenu.

Tout considéré,

- Négocier des conditions de travail qui ne peuvent être modifiées au grès des subventions du ministère ;
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé des conseillères chevronnées ;
- Côtayer d'autres intervenantes afin de connaître ce qui se passe ailleurs et briser l'isolement ;
- Profiter d'une expertise en SST et en droit du travail ;
- Faire partie du mouvement solidaire, l'union fait la force et la FIPEQ-CSQ est la plus grande en petite enfance.

Ça ne coûte pas un sou... ou presque.

